

& chargé en cette qualité de la police de la diete, une lettre dans laquelle il expliquoit plus en détail, la nature des mesures qu'il avoit cru devoir prendre. En voici le contenu.

„ Le bruit qui vient à ma connoissance, de la conspiration tramée contre la personne sacrée du roi, du maréchal de la diete, & des plus honnêtes sénateurs, ministres & nonces, me force à prendre les mesures suivantes, pour la sureté de leurs personnes. A deux heures après-midi, deux bataillons de grenadiers se placeront sur la terrasse & dans la cour du château. M. le général Rautenfeld disposera les piquets de telle manière, qu'aucun arbitre ni aucune personne sans obligation de se trouver au château, ne puissent entrer dans la salle. On placera aussi des sentinelles auprès des fenêtres du château, afin que qui que ce soit n'y puisse entrer. Une seule porte restera ouverte, & sera gardée par des officiers, qui feront la révision de tous les arbitres suspects. Au cas où l'on trouveroit sur quelque nonce des armes cachées, il doit être arrêté & mis en prison, pour lui faire un procès criminel, comme à un assassin. Il faut faire aussi la révision des armes de la garde de Lithuanie, comme aussi de celle qui est sous les ordres de V. Exc., & dans le cas où l'on trouveroit sur eux de la poudre & des balles, on doit aussi les mettre aux arrêts. Au reste, il est entendu que ces gardes ne remueront pas. Un arbitre qui se cachera dans la salle, ou dans quelque autre endroit, comme aussi les personnes sans charge, doivent être arrêtées & conduites en prison. Il y aura dans l'antichambre, un piquet de 12 officiers, qui pourront entrer dans la salle, & prendre place sur les bancs des nonces. M. le général Rautenfeld aura une chaise destinée pour lui, auprès du trône; il prendra garde qu'il ne se fasse point de tumulte, particulièrement par rapport à la personne sacrée de S. M., comme aussi à celle de V. Exc. & de M. le maréchal de la diete. „

„ Votre Exc. aura la bonté de déclarer, qu'aucun